

Arrêté du Grand Conseil

Date de la séance du 23 novembre 2020
Grand Conseil :
No d'affaire: 2020.STA.1323

Grand Conseil ; coûts supplémentaires pour la session d'hiver 2020, autorisation de dépenses. Crédit d'engagement 2020 Crédit d'objet et crédit supplémentaire

1. Objet



En raison de la situation particulière liée à la crise du coronavirus, le Bureau du Grand Conseil a décidé le 3 septembre 2020 d'organiser également la session d'hiver en dehors des murs de l'Hôtel du gouvernement.

Les dépenses à approuver, d'un montant estimé à 530 000 francs, serviront à financer les coûts supplémentaires de la session d'hiver externe du Grand Conseil.

Les moyens supplémentaires nécessaires pour la session d'hiver entraîneront probablement un nouveau dépassement du solde inscrit au budget 2020 du compte spécial du Grand Conseil. Deux crédits supplémentaires ont déjà été accordés pour prendre en charge l'excédent de frais des sessions d'été et d'automne, qui se sont déroulées à l'externe.

Partant, un troisième crédit supplémentaire d'un montant de 500 000 francs est demandé pour la présente session.

2. Bases légales

- Loi du 26 mars 2002 sur le pilotage des finances et des prestations (LFP ; RSB 620.0), articles 36 et suivants
- Loi du 4 juin 2013 sur le Grand Conseil (LGC ; RSB 151.21), article 89
- Ordonnance du 3 décembre 2003 sur le pilotage des finances et des prestations (OFP ; RSB 621.1), articles 136 et suivants
- Règlement du Grand Conseil du 4 juin 2013 (RGC ; RSB 151.211), articles 118 et suivants

3. Nature et qualification juridique de la dépense

Dépense unique et nouvelle (art. 46 et 48, al. 1, lit. a LFP)

4. Montants déterminants

Autorisation de dépenses :

Crédit d'objet :	Montant TVA comprise CHF	530 000
------------------	--------------------------	---------

Crédit supplémentaire

Crédit budgétaire	Montant CHF	9 980 468
-------------------	-------------	-----------

Crédit supplémentaire session d'été (<i>déjà accordé</i>) :	Montant CHF	600 000
---	-------------	---------

Crédit supplémentaire session d'automne (<i>déjà accordé</i>) :	Montant CHF	400 000
---	-------------	---------

Crédit supplémentaire session d'hiver :	Montant CHF	500 000
--	--------------------	----------------

Les coûts supplémentaires estimés pour l'organisation de la session externe sur le site de BERNEXPO sont les suivants :

Désignation	Montant en CHF
Location de la salle des fêtes BERNEXPO	116 000
Equipements techniques / frais de tiers / coûts fixes BERNEXPO	170 000
Charges de personnel externe BERNEXPO	201 000
Frais accessoires pour l'infrastructure BERNEXPO	21 000
Différents frais accessoires BERNEXPO	16 000
Imprévus	<u>6 000</u>
Total	530 000

5. Nature du crédit / compte / groupe de produits / exercice comptable

Crédit d'engagement (art. 50 LFP) sous forme de crédit d'objet (art. 52 LFP) et crédit supplémentaire (art. 123 RGC)

Compte de résultats

Unité comptable / domaine fonctionnel :	Autorités / Grand Conseil
Compte :	313000 Prestations de services de tiers
Objet :	Maîtrise du COVID-19
Exercice comptable :	2020

Les moyens nécessaires ne figurent pas au budget 2020. Les coûts supplémentaires ne pouvant pas être compensés totalement, ils rendent nécessaire un crédit supplémentaire d'un montant estimé à 500 000 francs.

6. Justification

En raison de la situation particulière liée à la crise du coronavirus, le Bureau du Grand Conseil a décidé le 3 septembre 2020 d'organiser également la session d'hiver en dehors des murs de l'Hôtel du gouvernement, pour que les distances entre les personnes présentes puissent être respectées.

D'autres options ont été étudiées durant les travaux préparatoires (protections en plexiglas ou port du masque obligatoire dans la salle du Grand Conseil p. ex.). Il a aussi été question de permettre à d'autres personnes intéressées d'utiliser les équipements installés dans ce contexte. Ces options ont cependant été abandonnées.

La Session se déroulera à Berne, sur le site de BERNEXPO. Les séances plénières du Grand Conseil auront lieu dans la salle des fêtes, alors que les réunions des groupes auront lieu à l'Hôtel du gouvernement, sur le site de la caserne de Berne et dans la salle des fêtes.

Vu qu'il était impossible de prévoir les sommes supplémentaires nécessaires pour la session externe d'hiver 2020, il faut s'attendre à ce que le solde du budget du compte spécial du Grand Conseil dépasse le montant accordé. En vertu de l'article 123 RGC, un crédit supplémentaire doit être demandé au Grand Conseil dès qu'un dépassement se profile.

Le crédit supplémentaire représente pour le compte de résultats une charge supplémentaire estimée à 500 000 francs.

Berne, le 23 novembre 2020

Au nom du Grand Conseil,
le président : *Costa*
le secrétaire général : *Trees*

